

N° 92

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1999.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 2000, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME VII

DÉFENSE - AIR

Par M. Jean-Claude GAUDIN,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Xavier de Villepin, *président* ; Serge Vinçon, Guy Penne, André Dulait, Charles-Henri de Cossé-Brissac, André Boyer, Mme Danielle Bidard-Reydet, *vice-présidents* ; MM. Michel Caldaguès, Daniel Goulet, Bertrand Delanoë, Pierre Biarnès, *secrétaires* ; Bertrand Auban, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Daniel Bernardet, Didier Borotra, Jean-Guy Branger, Mme Paulette Brisepierre, M. Robert Calmejane, Mme Monique Cerisier-ben Guiga, MM. Marcel Debarge, Robert Del Picchia, Hubert Durand-Chastel, Mme Josette Durrieu, MM. Claude Estier, Hubert Falco, Jean Faure, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Christian de La Malène, Philippe Madrelle, René Marquès, Paul Masson, Serge Mathieu, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. René Monory, Aymeri de Montesquiou, Paul d'Ornano, Charles Pasqua, Michel Pelchat, Alain Peyrefitte, Xavier Pintat, Bernard Plasait, Jean-Marie Poirier, Jean Puech, Yves Rispat, Gérard Roujas, André Rouvière.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (11^{ème} législ.) : **1805, 1861 à 1866** et T.A. **370**.

Sénat : **88 et 89** (annexes n^{os} **43 et 44**) (1999-2000).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	3
I. LES CRÉDITS DE L'ARMÉE DE L'AIR POUR 2000	4
A. DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT QUI PERMETTENT D'ACCOMPAGNER UNE PROFESSIONNALISATION RAPIDE DE L'ARMÉE DE L'AIR	4
B. UNE DOTATION EN CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS QUI PÈSERA SUR LES ÉCHÉANCES FUTURES.....	6
II. UNE PROFESSIONNALISATION RONDEMENT MENÉE	8
A. UNE TRANSITION ACCÉLÉRÉE VERS UNE ARMÉE DE L'AIR PROFESSIONNELLE	8
B. LA GESTION DE LA DÉFLATION DES MILITAIRES DE CARRIÈRE ET LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT.....	13
C. LES NOUVEAUX PERSONNELS DE L'ARMÉE DE L'AIR	16
III. UNE RESTRUCTURATION PARACHEVÉE DU CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ARMÉE DE L'AIR	18
A. UN NOMBRE RÉDUIT D'IMPLANTATIONS	18
B. SORT DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR DES SITES FERMÉS	20
C. LA NOUVELLE CONFIGURATION DE L'ARMÉE DE L'AIR : DEUX RÉGIONS AÉRIENNES AU SERVICES DE BASES DE PLUS EN PUS AUTONOMES.....	20
IV. LES DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT PRÉVUES POUR 2000 PRÉPARENT DES ÉCHÉANCES DIFFICILES	22
A. LA CRISE DU KOSOVO A VALIDÉ LES CHOIX D'ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET À VENIR ET RÉVÉLÉ CERTAINES INSUFFISANCES.....	22
B. LES PROGRAMMES MAJEURS DE L'ARMÉE DE L'AIR : 2001, UNE ÉCHÉANCE CRUCIALE	28
V. LES MUNITIONS DE LA FLOTTE DE COMBAT	35
A. LA NÉCESSITÉ DE RECOMPLÉTER LES STOCKS	35
B. L'ARRIVÉE DE NOUVELLES MUNITIONS CONFORMES AUX BESOINS DES CONFLITS MODERNES.....	35
CONCLUSION	37
EXAMEN EN COMMISSION	38

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

L'Armée de l'air a été, en 1999, au cœur de l'actualité militaire, démontrant, dans le cadre de l'opération « Force alliée », avec ses partenaires de l'Alliance atlantique, la pertinence de l'arme aérienne dans les conflits modernes et la gestion des crises.

Cette « mise à l'épreuve » a révélé que la transition vers la professionnalisation n'avait pas été, pour l'Armée de l'air, source de blocages ou de tensions. A la vérité, l'Armée de l'air, qui comportait déjà un nombre conséquent de professionnels, a désormais quasiment achevé, sans difficulté majeure, sa transition vers un format totalement professionnel.

La crise du Kosovo a également démontré, outre les qualités de courage de nos pilotes, que les matériels dont l'Armée de l'air est équipée sont globalement adaptés aux missions modernes. Des aménagements techniques liés aux spécificités de l'engagement ont pu être réalisés en urgence, sans grande difficulté.

Cela étant, certaines insuffisances ont été identifiées dans divers domaines, qui auraient pu conduire, à brève échéance, à des ajustements rapides. Or, le présent budget de l'Armée de l'air pour 2000, pour ce qui est des crédits d'équipement, ne tire pas les conséquences de ces analyses. Surtout, la réduction de ces crédits, et davantage encore celle des autorisations de programmes, prépare des échéances financières difficiles pour les deux dernières annuités de la loi de programmation.

C'est l'aspect préoccupant d'un projet de budget qui, par ailleurs, en ce qui concerne les crédits de fonctionnement, répond à certains des besoins exprimés depuis longtemps par l'Armée de l'air et permet de parachever sa professionnalisation.

I. LES CRÉDITS DE L'ARMÉE DE L'AIR POUR 2000

L'Armée de l'air disposera en 2000 d'un budget total de 34,517 milliards de francs, soit 15,679 milliards de francs pour le titre III et 18,838 milliards de francs pour les titres V et VI.

Par rapport à 1999, la diminution globale des crédits est de 3,6 %, situant la part « Air » dans le budget défense à 18,37 %, en retrait de 0,4 % sur l'exercice précédent.

Si les crédits de fonctionnement permettent l'achèvement de la professionnalisation, les dotations dévolues à l'équipement, en diminution notable, préparent mal les échéances futures.

A. DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT QUI PERMETTENT D'ACCOMPAGNER UNE PROFESSIONNALISATION RAPIDE DE L'ARMÉE DE L'AIR

Le titre III du budget de l'Armée de l'air s'élèvera en 2000 à 15 679,6 millions de francs, en augmentation de 0,77 % par rapport à la loi de finances 1999. L'évolution d'une année sur l'autre des principaux postes du titre III « Air » se présente de la façon suivante :

Titre III Evolution des principaux postes

(en millions de francs)

	1999	2000	évolution en %
Rémunérations et charges sociales	12 230	12 273,6	+ 0,36
Alimentation	404,1	370,9	- 8,2
Fonctionnement	1 444,9	1 627,7	+ 12,65
Carburant opérationnel	827,2	829,1	+ 0,22
Entretien programmé du matériel	628,5	553,6	- 11,91
Musée de l'air et de l'espace	24,8	24,7	- 0,4
Total	15 559,5	15 679,6	+ 0,77

Titre III Part des principaux postes

	1999	2000
Rémunérations et charges sociales	78,6 %	78,28 %
Alimentation	2,60 %	2,36 %
Fonctionnement	9,29 %	10,38 %
Carburant opérationnel	5,32 %	5,29 %
Entretien programmé du matériel	4,04 %	3,53 %
Musée de l'air et de l'espace	0,16 %	0,16 %
Total	100 %	100 %

Le poste Rémunérations et Charges sociales (RCS), en augmentation très légère cette année (+ 0,36 %), prend notamment en compte, en mesures nouvelles, une revalorisation du **prêt des appelés** (+ 1,5 MF), une revalorisation de l'**indemnité pour charges militaires** (ICM) (+ 10,9 MF) et de la **solde des volontaires** (0,15 MF). La part des RCS dans l'ensemble du titre III (78,28 %) est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (78,6 %). Les crédits dévoués au poste Alimentation sont, conformément à la déflation liée à la professionnalisation, en réduction de 8,2 % et la part de ce poste dans le titre III passe, d'une année sur l'autre, de 2,6 à 2,36 %.

La bonne nouvelle du projet de loi de finances 2000, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, tient aux **crédits de fonctionnement** affectés à l'Armée de l'air, hors carburant opérationnel. En effet, la dotation de ce poste est en hausse de 12,65 % par rapport à 1999 (+ 182,8 MF), ce qui est significatif, après une baisse continue depuis plusieurs années.

Cet abondement de quelque 183 MF pour l'Armée de l'air en crédits de fonctionnement courant est le résultat de plusieurs mouvements budgétaires : un transfert de crédits de 50 MF en provenance de l'entretien programmé des matériels, un transfert de crédits et de charges provenant du titre V (30 MF au titre des confections de tenues), de 68,5 MF liés à des crédits nouveaux destinés à la sous-traitance, de 14 MF au financement des surcoûts de transition vers la professionnalisation et de 15 MF pour la reconversion professionnelle des MTA. Sur cet ensemble, 35,5 MF sont économisés du fait de la réduction des effectifs.

Cette inversion de la tendance baissière rencontrée ces dernières années par l'Armée de l'air pour financer son fonctionnement permettra à celle-ci de **rattraper un retard significatif dans deux domaines essentiels**.

- Celui de la **sous-traitance**. Directement lié à la professionnalisation des forces, le développement de la sous-traitance de certaines activités courantes par le secteur civil est pour l'Armée de l'air l'une des clés de la réussite de cette transition, dans le cadre d'une rationalisation obligée de ses structures de support. Ces disponibilités nouvelles permettront d'accentuer un mouvement de sous-traitance, déjà engagé dans de nombreux domaines du soutien général relevant auparavant des personnels appelés : restauration, nettoyage des locaux, enlèvement des ordures, entretien des espaces verts, maintenance de certains véhicules de la gamme commerciale, matériels informatiques et bureautiques...

Ce mouvement a cependant une limite dans la mesure où l'Armée de l'air, dans le cadre de sa capacité de projection, doit **bénéficier en opérations de ses propres capacités de support et de soutien** sans avoir recours, dans ces hypothèses, et pour cause, aux ressources de la sous-traitance ;

- Celui de l'**entraînement opérationnel** enfin. Les insuffisances chroniques de la dotation destinée au fonctionnement courant ont contraint l'Armée de l'air à supprimer un certain nombre d'actions, directement liées à la mise en condition opérationnelle de ses forces. Ainsi en 1998, la participation de nos pilotes à 23 périodes d'entraînement interallié au sein de l'OTAN a dû être annulée, comme la participation à plusieurs campagnes internationales de formation au combat des escadrons de défense aérienne, plusieurs campagnes de tir air-air et air-sol et exercices de ravitaillement. Seuls 20 % de l'ensemble des pilotes de combat français auront participé à l'exercice majeur d'entraînement au combat aérien Red Flag contre 100 % des pilotes américains et britanniques. En ce qui concerne la défense aérienne, seulement 35 % des pilotes ont été entraînés au centre de combat aérien de Waddington contre 100 % pour les Britanniques. Enfin, en matière d'interopérabilité, 30 % des unités aériennes ont participé à des échanges interalliés contre 100 % pour les unités britanniques et américaines.

Sans être mirifique, la dotation fonctionnement du projet de loi de finances 2000 en la matière permettra d'inverser la tendance et d'impliquer davantage nos pilotes dans des activités d'entraînement et de maintien en condition opérationnelle qui s'avèrent essentielles lorsque les engagements réels, comme cela a été démontré au Kosovo, requièrent une préparation maximale.

Avec 829,1 MF, la dotation « **carburant opérationnel** » n'est que reconduite en francs courants (+ 0,22 %). Calculée sur la base d'un prix/baril à 14,6 dollars, et un dollar à 6 F, elle risque d'être largement insuffisante si l'on se réfère au cours constaté, qui évolue au-delà de 20 dollars avec un dollar à 6,30 F.

Quant aux crédits dévolus à l'**entretien programmé des matériels** du titre III (553,6 MF), ils sont en réduction de près de 12 %, du fait surtout du transfert de 50 MF réalisé au profit du fonctionnement. La part de ce poste dans l'ensemble du titre III, qui s'élevait encore à 5,66 % en 1998 n'est plus, dans le projet de loi de finances 2000, que de 3,53 %.

B. UNE DOTATION EN CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS QUI PÈSERA SUR LES ÉCHÉANCES FUTURES

Les crédits de paiement des titres V et VI prévus pour 2000 atteindront 18,838 milliards de francs, soit en retrait de 6,9 % par rapport à 1999. Les autorisations de programme, pour leur part, s'élèveront à 18,160 milliards de francs, soit en réduction de 10,3 %.

(en MF)

Crédits de paiement	1999	2000	évolution	écart
Titre V	20 208	18 811,88	- 6,9 %	- 1 396,12
Titre VI	30	25,72	- 14,3 %	- 4,28
Total	20 238	18 837,6	- 6,9 %	- 1 400,4

(en MF)

Autorisations de programme	1999	2000	évolution	écart
Titre V	20 208	18 135,3	- 10,3 %	- 2 072,7
Titre VI	30	25,0	- 16,7 %	- 5,0
Total	20 238	18 160,3	- 10,3 %	- 2 077,7

Si l'on se fonde, pour apprécier cette évolution négative des dotations d'équipements pour l'Armée de l'air, sur la version actualisée du référentiel de programmation pour 1999, compte tenu des incidences de la revue des programmes, les ressources dont l'Armée de l'air aurait dû disposer en projet de loi de finances, titre V, s'élèvent à 19 914 MF. La dotation de 18 838 MF est donc en retrait de plus d'un milliard par rapport au référentiel.

La chute du niveau des autorisations de programme provient d'un « prêt » de 2 milliards de francs consenti à la Marine pour que celle-ci assure le financement du programme de frégate « Horizon ».

Déjà affectée en 1999 à hauteur de 1,042 milliard de francs, par une annulation de crédits d'équipements –soit 25 % du total des régulations liées au conflit du Kosovo–, l'Armée de l'air voit son budget d'équipement pour 2000 réduit de 10 % par rapport à ce qu'elle pouvait escompter. Ceci l'année même où l'opération « Force Alliée » au Kosovo a placé, durant 78 jours, l'Armée de l'air à la pointe de l'action conduite par l'OTAN, au cours de laquelle elle a déployé 98 aéronefs dont 76 avions de combat, soutenue par moins d'un millier d'hommes et où elle a dû surtout, pour honorer les missions qui lui étaient confiées, demander en urgence l'accélération de certains programmes précédemment retardés pour des raisons budgétaires.

Ainsi la réduction des crédits d'équipements entraîne-t-elle un décalage de six mois à un an de certaines opérations du Mirage 2000D, en particulier l'étude et la mise au point de logiciels de tir SCALP, Apache et AASM.

Sans bouleverser a priori l'exécution finale de ces programmes ni la date initiale de leur mise en œuvre opérationnelle, ce prélèvement opéré sur les crédits d'équipements en 2000, venant après une loi de programmation déjà rigoureuse votée en 1996, une première encoche en loi de finances initiale 1998 et la revue des programmes qui a conduit à une révision

des dotations à partir de 1999, tend à réduire toujours davantage la marge de manoeuvre disponible, pour risquer d'aboutir, demain, à de réelles réductions physiques de programmes.

Au surplus, les deux programmes majeurs et à long terme de l'Armée de l'air, le Rafale et l'ATF, requerront, dès 2001 des autorisations de programme s'élevant respectivement à 4,1 milliards de francs, et 15 à 35 milliards de francs¹.

Pour conclure sur ce point, votre rapporteur considère que le budget d'équipements prévu pour 2000 pour l'Armée de l'air constitue un signal particulièrement négatif, tant à l'égard de ceux qui la servent que vis-à-vis de nos partenaires européens auxquels nous tenons, à juste titre, dans le cadre du projet d'Europe de la défense, un discours volontariste basé sur un engagement, notamment budgétaire, que nous voudrions exemplaire.

II. UNE PROFESSIONNALISATION RONDEMENT MENÉE

A. UNE TRANSITION ACCÉLÉRÉE VERS UNE ARMÉE DE L'AIR PROFESSIONNELLE

L'année 1999 a représenté, pour l'Armée de l'air, une phase cruciale de la professionnalisation engagée en 1997. En effet, c'est cette année-là que la déflation des effectifs a atteint son niveau le plus élevé (- 7.347 personnels), comme le décrit le tableau ci-après :

	1997	1998	1999	2000	2001	20002	96/2002
OFFICIERS	+ 1	- 60	- 60	- 71	- 50	- 63	- 303
SOUS-OFFICIERS	- 249	- 600	-725	- 1 302	- 873	- 961	- 4 710
MDRE	1 338	1 816	2 371	+ 2 104	+ 1 436	+ 2 091	+ 11 156
APPELES ET VOLONTAIRES	- 6 276	- 6 467	- 8 933	- 5 060	- 3 570	- 145	- 30 451
EFFECTIFS MILITAIRES	- 5 186	- 5 311	- 7 347	- 4 329	- 3 057	+ 922	- 24 308

¹ Selon l'hypothèse retenue concernant le volume de la première commande groupée.

Le bon déroulement de cette professionnalisation s'appuie d'abord sur un **pilotage précis des départs incités**, sur la base des dispositifs légaux mis en place dans le cadre des mesures d'accompagnement : le **pécule** d'incitation au départ anticipé, la loi dite « **70-2** » permettant aux militaires volontaires de poursuivre une carrière dans le secteur public civil ainsi que la **loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975** (articles 5 et 6), permettant à des officiers de bénéficier d'une pension de retraite calculée sur les émoluments du grade supérieur, associée à un pécule réduit des 4/5èmes.

En 1999, 693 sous-officiers et 26 officiers ont bénéficié d'un pécule d'incitation au départ, pour un montant global de 182,31 MF. Le taux de satisfaction des demandes a atteint 66,66 % pour les officiers et 32,30 % pour les sous-officiers.

Les tableaux ci-après récapitulent les conditions d'octroi des pécules par catégories et grades.

**Pécule 1999
Officiers**

	COL	LCL	CDT	CNE	TOTAL
Nombre de demandes accordées	5	16	1	17	39
de 3 à 4 ans	2	3	0	7	12
de 4 à 5 ans	1	0	0	0	1
de 5 à 6 ans	1	0	0	0	1
de 6 à 7 ans	1	4	0	1	6
de 7 à 8 ans	0	3	0	0	3
de 8 à 9 ans	0	2	0	0	2
de 9 à 10 ans	0	0	0	0	0
de 10 ans et plus	0	1	0	0	1
TOTAL	5	13	0	8	26
Taux de satisfaction	100 %	81,25 %	0 %	47,05 %	66,66 %
Coût	2,03	6,57	0	1,71	10,31 MF

Pécule 1999
Sous-officiers

	MAJ	ADC	ADJ	SGC	SGT	TOTAL
Nombre de demandes accordées	354	1062	581	129	19	2 145
de 3 à 4 ans	114	120	40	13	5	292
de 4 à 5 ans	3	18	19	7	1	48
de 5 à 6 ans	1	28	26	10	3	68
de 6 à 7 ans	0	20	42	10	0	72
de 7 à 8 ans	0	100	36	6	0	142
de 8 à 9 ans	0	46	10	0	0	56
de 9 à 10 ans	0	10	4	0	0	14
de 10 ans et plus	0	1	0	0	0	1
TOTAL	118	343	177	46	9	693
Taux de satisfaction	33,33 %	32,29 %	30,46 %	35,65 %	47,36 %	32,30 %
Coût	29,3	85,1	44	11,4	2,2	172

Récapitulatif

	Officiers	S/officiers	TOTAL
Nombre de demandes accordées	39	2 145	2 184
de 3 à 4 ans	12	292	304
de 4 à 5 ans	1	48	49
de 5 à 6 ans	1	68	69
de 6 à 7 ans	6	72	78
de 7 à 8 ans	3	142	145
de 8 à 9 ans	2	56	58
de 9 à 10 ans	0	14	14
de 10 ans et plus	1	1	2
TOTAL	26	693	719
Taux de satisfaction	66,66 %	32,30 %	32,92 %
Coût	10,31	172	182,31 MF

- Par ailleurs, en 1999, 11 officiers et 35 sous-officiers ont obtenu le bénéfice des dispositions de la loi 70-2 et ont été intégrés dans la fonction publique civile.

Loi 70-2 - Demandes agréées

Années	Officiers	Sous-officiers
1998	11	48
1999	12	35

(1) Prévisions au 1/07/99

- S'agissant, pour les officiers, du bénéfice de la loi du 30 octobre 1975 (article 5) 70 droits ont été ouverts en 1999 et devraient également l'être en 2000.

- Enfin, 65 sous-officiers ont obtenu en 1999 un reclassement dans les corps de soutien de la gendarmerie.

Le PLF 2000 prévoit pour les pécules une enveloppe de 176,2 MF qui devrait permettre de réaliser les déflations prévues pour l'exercice à venir, **sachant toutefois que l'importance croissante de la réduction des effectifs de sous-officiers prévue en programmation requerra une vigilance particulière** (- 1.302).

En 2000, en effet, l'Armée de l'air perdra 4.425 postes par rapport à 1999, et comptera un total de 71.980 personnels : 66.473 militaires et 5.507 civils.

La déflation pour la prochaine annuité concernera les mesures d'effectifs suivantes :

- 71 officiers
- 1.302 sous-officiers
- 96 civils
- 5.060 appelés

compensées par :

- + 2.104 militaires techniciens de l'Air
- + 299 volontaires.

Compte tenu de certains enseignements tirés de l'expérience conduite depuis trois ans, des **ajustements complémentaires** ont été prévus et concernent :

- la nécessité de **renforcer les effectifs de MTA** nécessaires à l'exercice de certaines fonctions de soutien, légèrement sous-estimées dans un premier temps, entraîne la **transformation de 270 postes de sous-officiers en 270 postes de MTA**.

- la nécessité de **financer le recours à l'externalisation** (sous-traitance) de certaines fonctions non strictement opérationnelles -nettoyage, entretien des installations, maintenance de certains matériels techniques, sécurité incendie...- entraîne le gage de 27 postes de sous-officiers, de 30 postes d'appelés et de 336 postes vacants de personnels civils.

**B. LA GESTION DE LA DÉFLATION DES MILITAIRES DE CARRIÈRE
ET LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT**

• Les officiers

Conjugués aux effets des mesures incitatives au départ mises en place ou prorogées dans le cadre de la professionnalisation, les départs en retraite par limite d'âge concourent à gérer la déflation imposée tout en poursuivant une nécessaire politique de recrutements.

L'évolution des départs globaux depuis 1995 est précisée ci-après :

Départs des officiers

1995	1996	1997	1998	1999
391	356	411	432	455 ⁽¹⁾

(1) Prévisions

Avant 1995, en particulier de 1992 à 1994, les départs volontaires avaient notablement fléchi, entraînant notamment un ralentissement de l'avancement. Leur recrudescence depuis 5 ans permet de dégager une marge de manoeuvre suffisante pour assurer un recrutement significatif, tout en se conformant aux impératifs des réductions de format. L'année 1999 aura permis le recrutement de 381 officiers, chiffre qui devrait être porté à 388 en 2000. Parmi cet effectif, un peu moins de la moitié de ces officiers (163) recrutés par l'Ecole de l'Air, l'école militaire de l'Air, l'école du Commissariat de l'Air ou issus de l'école Polytechnique, auront une carrière longue. La majorité (225), officiers à carrière courte, seront issus du rang ou recrutés comme officiers de réserve en situation d'activité (ORSA).

**Effectifs recrutés par catégories en 1999
et prévisions pour 2000
(Entrée en gestion officier)**

	Origine	Réalisés en 1999	Prévisions 2000
OFFICIERS À CARRIÈRE LONGUE	Polytechnique	0	3
	Ecole de l'air	78	75
	Ecole du commissariat de l'air	8	9
	Ecole militaire de l'air	67	76
	Rang	59	75
OFFICIERS À CARRIÈRE COURTE	Officier de réserve en situation d'activité du personnel navigant	64	80
	Officier de réserve en situation d'activité du personnel non navigant	101	60
	Admis sur titres	4	10
	TOTAUX	381	388

• **Les sous-officiers**

La déflation des effectifs de sous-officiers prévue en programmation va connaître en 2000 une augmentation sensible (-1.302). En 2001 et 2002 ce sont un total cumulé de 1.834 postes qui seront concernés, soit sensiblement plus que ce qui a été prévu et réalisé lors des trois premières années de la programmation (1.574 pour 1997, 1998 et 1999).

Cette contrainte est cohérente avec le mouvement de départs de personnels sous-officiers constaté depuis 1996.

Départs de sous-officiers

Années	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de départs	1147	1404	2044	2386	2300 ⁽¹⁾

(1) Prévisions

Compte tenu de ces données : déflation programmée des postes, augmentation des départs et nécessité du renouvellement de la population des sous-officiers, le volume annuel de recrutement que l'Armée de l'air estime nécessaire est d'environ 1.500 depuis 1998.

Le recrutement des sous-officiers est opéré selon deux filières :

- la filière de l'Ecole de Formation Militaire (EFM) de Rochefort, ouverte aux candidats titulaires du baccalauréat et qui recrute l'ensemble du personnel des spécialités techniques et du service général.

- la filière de l'école d'enseignement technique de l'Armée de l'air (EETAA), ouverte aux candidats de niveau « seconde » pour une scolarité de 2 ans. L'instruction qu'ils y reçoivent leur permet de rejoindre leurs codisciples de Rochefort dans les différentes écoles de spécialisation. L'école de Saintes ne recrute quasi exclusivement que des futurs mécaniciens et télémécaniciens.

Recrutement des sous-officiers

Année de recrutement	Année de prise de fonction						
	1994	1995	1996	1997	1998	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾
Rochefort							
1992	706						
1993	665	338					
1994	169	526	460				
1995		90	380	207			
1996			125	401	94		
1997				187	657	89	
1998					239	881	
1999						199	
2000							
Total	1540	954	965	795	990	1169	1261
Saintes	305	267	277	394	328	184	179
Production	1845	1221	1242	1189	1318	1353	1440

(1) Prévisions

C. LES NOUVEAUX PERSONNELS DE L'ARMÉE DE L'AIR

Forte de 32.674 appelés en 1996, l'Armée de l'air a dû concevoir des modalités précises de remplacement de ces personnels dont la disparition progressive a été programmée sur les cinq années de la loi de programmation en cours d'exécution.

• Les militaires techniciens de l'Air (MTA)

Sur la durée de la loi de programmation militaire, l'Armée de l'air a recruté ou recrutera un total de 11.156 MTA selon la progressivité suivante :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1996/2002
Militaires techniciens de l'Air (MTA)	1.338	1.816	2.371	2.104	1.436	2.091	+ 11.156

Cette nouvelle catégorie de militaires du rang engagés permet à l'Armée de l'air de disposer du personnel technicien nécessaire au remplacement de ses appelés.

Le recrutement des MTA s'opère parmi les candidats des deux sexes de niveau troisième à bac professionnel. Issus le plus souvent du tissu local proche de la base aérienne de leur affectation future, ils reçoivent une formation militaire complétée par une formation pratique au sein de leur unité d'emploi.

Les 6 semaines de formation militaire se déroulent au centre de formation des MTA à Saintes. La formation professionnelle est divisée en deux périodes, d'une à trois semaines, en fonction des caractéristiques de l'emploi. Une période d'instruction pratique de deux mois est ensuite dispensée au sein de l'unité d'affectation.

Le MTA reçoit une rémunération minimale nette comprise entre 6.250 et 7.760 francs. Le recrutement, sur la base de l'année 1998, révèle un taux de sélection de 50 % entre l'ensemble des candidatures recensées (4.928) et les recrutements effectifs (2.464). En 1999, les recrutements ont porté sur un effectif de 2.900 MTA et devraient concerner 2.600 postes en 2000.

Il est particulièrement heureux que le profil de carrière des MTA, par-delà les possibilités d'avancement jusqu'au grade de caporal-chef après 5 ans de services, comprenne également une filière de promotion interne au corps des sous-officiers. En effet, les MTA possédant le niveau requis pourront se présenter :

- à tout moment aux épreuves de sélection externe pour le recrutement de sous-officiers s'ils répondent aux critères exigés des autres candidats ;

- après quatre ou cinq ans de service, aux épreuves de sélection interne leur permettant d'accéder à l'école des élèves sous-officiers.

Les MTA sont évidemment éligibles au dispositif de reconversion, renforcé et enrichi depuis la mise en œuvre de la professionnalisation. L'Armée de l'air accompagne les MTA tout au long de leur présence en son sein pour l'élaboration de leur projet professionnel et les bases aériennes disposent désormais pour ce faire d'une structure *ad hoc*, en contact avec les acteurs régionaux et locaux de l'insertion et de l'emploi.

• Les volontaires du Service national

La compensation des effectifs d'appelés, outre le recrutement des MTA, se fera également par le recours aux volontaires. En 2002, l'Armée de l'air en accueillera 2.225 dont 324 au profit de la gendarmerie de l'Air. 211 postes ont déjà été ouverts, 300 postes pourraient l'être en 2000.

Les emplois accessibles aux volontaires seront principalement axés sur des tâches d'exécution simple afin de leur permettre, après une formation militaire de courte durée, d'exercer leur métier et d'acquérir une première expérience professionnelle.

L'essentiel des postes de VSN (2.025) concernent des tâches d'exécution de soutien ou de sécurité (324 gendarmes adjoints). En revanche, 200 postes de volontaires de haut niveau (VHN) seront créés pour l'exécution de fonctions assurées auparavant par des scientifiques du contingent.

Le tableau ci-après récapitule les spécialités qui seront ouvertes aux volontaires :

VOLONTAIRES SERVICE NATIONAL	Mécanique avion, générale, véhicule Equipement Manutention Infrastructure Restauration Gendarme Adjoint
VOLONTAIRES HAUT NIVEAU	Linguiste Informaticien Juriste - Financier Enseignant

• Les civils

La loi de programmation a prévu pour l'Armée de l'air une augmentation de 1.825 effectifs civils. Ceux-ci, qui s'élevaient à 4.906 en 1996, atteindront 6.731 en 2002. Les civils occupent des emplois fort diversifiés dans les activités de soutien.

Les civils relevant des catégories de fonctionnaires et assimilés exercent leurs fonctions dans les domaines des finances, de la comptabilité, de l'informatique, de la gestion des ressources humaines, du secteur juridique ou du contentieux, de la formation et de la communication.

Le personnel civil ouvrier est réparti entre les branches bâtiment, génie civil, laboratoires, mécanique ou logistique.

Ce personnel civil recoupe plusieurs catégories : fonctionnaires recrutés sur concours, ouvriers professionnels (recrutés avec CAP ou BEP), ouvriers spécialisés pouvant être recrutés sans diplômes.

Les contractuels recrutés avant 1984 bénéficient des mêmes droits que les catégories de fonctionnaires et d'ouvriers, principalement la garantie d'emploi. Les contractuels recrutés après 1984 le sont sur la base d'un contrat à durée déterminée éventuellement renouvelable pour occuper des emplois spécifiques où il n'existe pas de corps de fonctionnaires.

III. UNE RESTRUCTURATION PARACHEVÉE DU CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ARMÉE DE L'AIR

A. UN NOMBRE RÉDUIT D'IMPLANTATIONS

Le dispositif de l'Armée de l'air reposera désormais, en 2000, sur 36 bases aériennes, dont seulement 25 équipées d'une plate-forme aéronautique. C'est le résultat d'une évolution ancienne –50 structures de bases auront été dissoutes en 48 ans pour la seule métropole– renforcée par la réduction du format et des effectifs de soutien issue du processus de professionnalisation.

Soucieuse de diminuer la part de ses capacités consacrée au soutien, l'Armée de l'air a décidé de concentrer désormais ses unités sur les 25 bases aériennes plates-formes. D'où la mise en oeuvre d'une démarche programmée de fermetures de bases aériennes qui tient compte de plusieurs contraintes : l'environnement, la sécurité des vols, la gestion des espaces aériens dédiés à l'Armée de l'air afin d'en assurer une juste répartition sur tout le territoire, enfin la nécessité de minimiser les dépenses d'infrastructure.

En 1999, la restructuration a concerné la base aérienne d'Apt, dissoute après la décision d'abandon de la composante nucléaire sol-sol balistique. Le Centre de détection et de contrôle (CDC) de la circulation aérienne de Contrexéville fera l'objet d'un resserrement de ses infrastructures. De même, la base aérienne de Contrexéville a-t-elle été transformée en détachement air (DA).

Pour la période 2000-2002, la restructuration s'inscrit dans un cadre plus large que celui de la seule logique de professionnalisation : elle s'inscrit dans la continuité des plans de resserrement engagés dès avant la réforme et qui concerne notamment le contrôle de la circulation aérienne militaire. Ces mesures affecteront les bases de l'Armée de l'air, ses unités avions de combat et appareils spécialisés, son organisation territoriale, son dispositif de surveillance de l'espace aérien et de contrôle de la circulation aérienne militaire, enfin ses services de soutien (matériel, commissariat, infrastructure) :

- en 2001, retrait du service de deux escadrons de Jaguar à Saint-Dizier ;

- dissolution en 2001 à Evreux des unités constitutives du système Astarté (transmission en vol des ordres exceptionnels d'engagement nucléaire) ;

- réorganisation de la base aérienne d'Aix-les-Milles et déplacement de ses unités aériennes, du fait de la suppression de la région militaire Méditerranée

- resserrement des infrastructures des détachements air (DA) de Narbonne (2000) et Contrexéville (2001). Leur soutien sera totalement pris en charge par une base-mère à laquelle ils seront rattachés ;

- transformation (2002) de la base de Doullens en détachement air dédié à la détection radar ;

- transformation en détachement air des bases - établissement du service du matériel de Varennes sur Allier (2000) et Romorentin (2002), consacrés à la mission entrepôt ;

- fermeture à Reims (2000) et à Toulouse l'Hers (2002) de deux des quatre établissements centraux du Commissariat de l'Air. Ceci dans la logique de l'adaptation du nombre des établissements de stockage de matériels au nouveau format de l'Armée de l'air et à la disparition des appelés du contingent.

B. SORT DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR DES SITES FERMÉS

Lorsqu'une base aérienne est fermée ou dissoute, l'Armée de l'air recherche une nouvelle utilisation des installations, soit pour elle-même, soit au profit du ministère de la Défense. A défaut, ces installations sont soit proposées à un autre ministère, soit vendues.

Le tableau ci-contre récapitule les utilisations réalisées ou projetées des immeubles disponibles.

C. LA NOUVELLE CONFIGURATION DE L'ARMÉE DE L'AIR : DEUX RÉGIONS AÉRIENNES AU SERVICES DE BASES DE PLUS EN PLUS AUTONOMES

• Les responsabilités accrues du commandant de base aérienne

La nouvelle structure de commandement des bases aériennes, désormais en vigueur, est centrée sur le principe de l'unicité de commandement. Ce principe avait certes déjà été retenu en 1964 lorsque fut adoptée l'instruction « 1257 » fixant l'organisation des bases aériennes, mais dans les faits, il avait été mis à mal par la multiplication progressive du nombre des interlocuteurs du commandant de base, chefs de moyens, commandants d'unité....

L'adaptation de l'instruction 1257 a permis une nouvelle organisation prenant en compte des nouvelles données : la nécessaire valorisation de la fonction personnel dans le cadre de la professionnalisation, une meilleure prise en compte de la projection de forces ou de puissance et de la décentralisation dans l'exécution de certaines de ces missions.

Désormais, le commandant de base anime une équipe plus compacte de commandement et de direction composée d'un commandant en second, de trois chefs de soutien (opérationnel, technique, personnel) et du chef du service médical. Au sein de cette équipe, le chef du soutien du personnel, chargé notamment de la gestion des personnels civils et militaires, exerce sa responsabilité sur une « division ressources humaines » chargée en particulier de la formation et de la reconversion du personnel ainsi que du recrutement des militaires techniciens de l'air (MTA).

Cette réorganisation de la structure de commandement de la base aérienne permet à l'Armée de l'air de s'adapter mieux aux enjeux de la professionnalisation et de s'insérer davantage encore dans son environnement économique.

Année de restructuration	Dpt	Site	Utilisation envisagée de l'immeuble	Recettes attendues
1996	30	BA 726 Nîmes	- Transfert en 1998 au ministère de l'intérieur. Décision ministérielle du 7/09/98	47 MF
1997	60	BA 552 Compiègne Quartier Hierschauer	- Transfert en 1998 d'une partie au SGA pour la construction de logements. - Aliénation du reste de l'emprise	Etude en cours
1997	87	BA 274 Limoges-Romanet	- Transfert en 1998 d'une partie de l'emprise à la gendarmerie nationale - Transfert en 1998 d'une partie du site à la direction du service de santé des armées. - Aliénation du reste de l'emprise.	Etudes en cours
1998	28	DA 90.279 Chartres	- Changement d'attribution d'un bâtiment à la délégation générale pour l'armement. Décision ministérielle du 25/08/97. - Changement d'affectation au profit du ministère de l'équipement. Remise au 23/06/98. - Aliénation du reste de l'emprise.	0,3 MF 5,677 MF Etude en cours
1998	33	BA 203 Bordeaux-Cenon	- Conservation d'une partie de l'enceinte correspondant au terrain d'assiette du réseau d'antennes. - Transfert en 1998 du reste de l'emprise au ministère de l'intérieur.	
1998	54	BA 551 Toul-Thouvenot	- Transfert en 1998 d'une partie de l'emprise à la DAG Habitat pour la construction de logements. - Aliénation par adjudication publique du reste de l'emprise.	Mise à prix 1,18 MF
1998	54	BA 136 Toul-Rosières	- Conservation des installations au profit d'un détachement air.	Sans objet
1999	88	DA Contrexéville	- Maintien d'une activité opérationnelle sur le site.	Sans objet.
1999	84	BA 200 Apt	- Transfert de la base vie, de la zone technique spécialisée, de l'aérodrome et de certaines emprises durcies au profit de l'armée de terre, à compter du 1/09/99. Décision ministérielle du 23/07/99. - Transfert de la zone industrielle et de la zone entraînement à la direction générale de la sécurité extérieure. - Mise en aliénation des terrains réservés pour la 3 ^{ème} unité de tir. - Mise en aliénation des emprises abritant les zones de lancement devenues inutiles. - Conservation des zones de lancement 1.4 et 2.6 pour respectivement étude de vieillissement et implantation d'antennes. - Mise en aliénation du cercle mess. Décision ministérielle du 01/02/99.	À titre gratuit en cours en cours Sans objet En cours (1)
2000	13	Aix en Provence Cercle officiers	- Mise en aliénation - Intéresse l'université.	Etude en cours
2000	93	Le Bourget - Dugny	Transfert au profit du musée de l'air et de l'espace.	Etude en cours
2001	88	DA Contrexéville	- Mise en aliénation site d'Auzainvilliers - Mise en aliénation site de La Folie	Etudes en cours
2001	57	BA 128 Quartier Reymond	- Transfert pour constructions de logements familiaux	Etude en cours

(1) Adjudication publique infructueuse.

- **La rationalisation des régions aériennes**

Cet aménagement dans l'organisation de la base aérienne, qui constitue le cadre d'accueil essentiel pour toutes les unités opérationnelles et leurs activités en temps de paix ou de crise, se conjugue à la rationalisation de la structure des régions aériennes. Celles-ci constituent, entre l'État-major de l'Armée de l'air d'une part et les bases elles-mêmes d'autre part, un échelon intermédiaire important, au côté des commandements opérationnels et organiques spécialisés (Force aérienne de combat, force aérienne de projection...). Les régions aériennes, responsables de la capacité des bases aériennes à assurer leurs missions seront réduites à l'été 2000 de trois actuellement à deux : une région Nord et une région Sud, se substituant à la répartition actuelle entre la région aérienne atlantique, la région aérienne Nord-Est et la Région aérienne Méditerranée.

Le souci d'économie n'a pas été la seule raison de cette rationalisation, même si la disparition de la structure d'Etat-major de l'actuelle région aérienne Méditerranée et de ses organismes rattachés permettra une déflation nette de 200 postes. La réforme permettra également de recentrer, sur leurs fonctions financières les centres administratifs territoriaux de l'Air (CATA).

Surtout cette réduction du nombre des régions aériennes est cohérente avec les structures territoriales inter armées et de l'armée de terre ainsi qu'avec le partage régional effectué par nos partenaires de l'Alliance Atlantique.

IV. LES DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT PRÉVUES POUR 2000 PRÉPARENT DES ÉCHÉANCES DIFFICILES

A. LA CRISE DU KOSOVO A VALIDÉ LES CHOIX D'ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET À VENIR ET RÉVÉLÉ CERTAINES INSUFFISANCES

- **L'Armée de l'air a su s'accommoder des contraintes opérationnelles spécifiques**

Compte tenu, d'une part, des fortes capacités défensives détenues par les forces serbes –SA7, SA14, SA16 et SA18, utilisant un mode de guidage passif et interdisant la pénétration en basse altitude et, d'autre part, de la supériorité des appareils de défense aérienne de l'Alliance, associée à une maîtrise des capacités de détection ou de brouillage, la stratégie employée de vol à moyenne altitude par les appareils occidentaux a permis de réduire les risques.

L'intégration de cette contrainte n'a toutefois été possible pour l'Armée de l'air française que parce que nos appareils disposaient des capacités nécessaires au tir des armements depuis la moyenne altitude. Tel était en effet le cas du Mirage 2000 D, dès sa mise en service, ainsi que de nos Jaguars et Mirages F1 CT, après leur adaptation aux armements guidés laser. Ce choix, associé à l'acquisition de la capacité de tir de nuit a permis à nos appareils de participer à toutes les missions de bombardement réalisées au cours de l'opération « Force Alliée ».

De même, alors que les conditions météorologiques –vent, nuages– ont pu rendre aléatoire le recours aux armements guidés laser, les Mirages 2000 D ont été à même, grâce à leur système de navigation, de délivrer des bombes lisses avec une précision décimétrique sur des objectifs définis par leurs coordonnées. Ainsi, globalement, les choix d'équipements gérés depuis plusieurs années se sont révélés judicieux, ce qui ne doit pas occulter cependant certaines insuffisances quantitatives.

• De bonnes capacités mais des insuffisances quantitatives

Le conflit au Kosovo a permis de constater que les moyens aériens mis en œuvre par la France étaient d'un niveau tout à fait acceptable, y compris en comparaison avec ceux déployés par les Etats-Unis. Les différences se sont davantage situées au niveau des quantités disponibles.

Le principal déficit quantitatif a été celui des **ravitailleurs en vol**, les C 135. La disposition du théâtre rendait indispensable le ravitaillement de tous les aéronefs basés à terre et le nombre insuffisant de ravitailleurs disponibles a été l'un des facteurs limitatifs du nombre de frappes. Un conflit se déroulant sur un théâtre encore plus éloigné ou l'existence d'une menace aérienne plus dense, en rendant nécessaire la présence permanente et en plus grand nombre d'avions de défense aérienne et de guerre électronique consommerait encore davantage de capacités de ravitaillement.

Parmi les autres insuffisances quantitatives, on retiendra celle concernant les **munitions**, qui a obligé à recourir à des achats aux Etats-Unis pour le rechargement des stocks, celle de **pods de désignation laser** (PDLCT) capables d'opérer de nuit et celle d'**hélicoptères** réellement spécialisés dans la **récupération d'équipages** abattus dans les lignes adverses. On note enfin les limitations de capacité de la force aérienne de projection, en nombre d'appareils autant qu'en charge offerte.

• L'Armée de l'air ne disposera par ailleurs que dans cinq ans de la totalité des munitions de précision adaptées à ce type de gestion de crise.

En 78 jours, l'Armée de l'air a délivré 718 bombes dont 320 étaient des armements guidés laser permettant des tirs de précision de jour comme de nuit à partir des Mirages 2000 D, et de jour à partir des Jaguar et Mirage F1CT.

Les principales munitions guidées laser utilisées ont été :

- la GBU 12 (Guided Bomb Unit) dont 187 exemplaires ont été tirés. De fabrication américaine, elle est composée d'un corps de bombe MK 82 (250 kg) et d'un kit de guidage laser ;

- la BGL¹ 1 000 kg, de fabrication française est une munition de précision destinée à détruire des objectifs « durcis ». Elle souffre toutefois de certaines limitations d'emploi –domaine de tir, angle d'arrivée sur la cible– et n'est plus fabriquée à ce jour.

- 6 missiles AS30L (Air Sol Laser).

Enfin, 398 bombes non guidées de 250 kg ont également été tirées par les appareils de l'Armée de l'air :

- 270 SAMPT 25 de fabrication française,

- 128 MK 82 américaines.

Ces armements ont pu être utilisés dans des conditions de précision suffisantes et par tout temps grâce aux capacités de navigation du Mirage 2000 D, permettant le tir sur coordonnées.

Les stocks de munitions de l'Armée de l'air ont été suffisants pour réaliser les missions qui lui étaient imposées. Il a toutefois été nécessaire de prévoir la mise en œuvre des protocoles d'accord permettant de recourir aux réserves alliées, au cas où les opérations se seraient prolongées et, en tout état de cause, il a été nécessaire de procéder au rechargement des stocks.

Pour l'avenir, l'arrivée, à plus ou moins brève échéance, dans les stocks de l'Armée de l'air, de munitions de nouvelle génération –Armement Air Sol Modulaire AASM (en 2004) et missiles de croisière aéroportés SCALP-EG (2003) et APACHE (2001) lui permettront de détenir une palette d'armements correspondant, au plus près, aux types de mission qui lui seront imparties.

¹ Bombe guidée laser

- **Des équipements nécessaires à brève échéance**

En matière de **guerre électronique**, la France ne dispose d'aucun brouilleur offensif, dont la nécessité a été démontrée au cours de la campagne aérienne.

Parmi les autres capacités dont l'Armée de l'air ne disposait pas ou pas encore, on peut citer les **drones**, qui se sont révélés très utiles quand il était possible de les intégrer dans l'ensemble des opérations, tant pour la maîtrise des informations que le soutien aux actions offensives. Il faut enfin citer les munitions capables d'être tirées par tout temps et à distance de sécurité, objets de nombreux reports.

- **Des efforts restent nécessaires en matière de renseignement**

Certes, notre pays a disposé, seul parmi ses alliés européens, au cours de la crise, de capacités autonomes d'acquisition du renseignement fondé essentiellement sur le satellite Hélios, les avions de reconnaissance et les drones.

Grâce aux informations ainsi recueillies, les autorités politiques et militaires françaises ont bénéficié des éléments d'information qui ont permis d'influer sur les décisions qui ont pesé sur la sélection des objectifs. Ce qui manque encore dans ce domaine, c'est la transmission des données en temps réel, compte tenu de l'évolution rapide des situations qui exige une prise de décision en temps utile. Or ce n'est qu'à l'horizon 2004-2005 que les moyens de recueil de renseignements mis en œuvre par l'Armée de l'air, en particulier les drones, disposeront de cette capacité.

S'agissant plus spécifiquement du renseignement d'origine image (ROIM), le satellite Hélios a certes apporté une contribution très appréciée par les équipages des avions de combat, n'était le problème, déjà évoqué, du délai d'accès à l'information. Un progrès notable a été réalisé dans le cadre d'un programme d'urgence, développé lors de l'opération, pour pallier cette carence : la mise en place de deux stations « Pepite » d'exploitation d'images Hélios, dont l'acquisition d'exemplaires supplémentaires par l'Armée de l'air permettra d'optimiser les missions des escadrons de combat et de reconnaissance et celles des unités de transports ou de recherche et sauvetage au combat.

- **Les programmes accélérés**

Le conflit du Kosovo a nécessité de lancer en urgence certains programmes ou opérations d'armement pour se doter de capacités indispensables. Ces « crash programmes » ont concerné deux types d'opérations : soit l'accélération de programmes en cours, soit le développement de capacités non prévues initialement. On peut en tirer une

double appréciation : la première est que les choix faits, même s'il a fallu en accélérer les réalisations, étaient bons, la seconde permet de confirmer qu'un programme retardé, qu'il faut réaliser dans l'urgence, coûte finalement plus cher.

Le tableau ci-dessous donne la liste des actions effectuées dans ce cadre et leur coût en millions de francs.

Opérations et programmes	Dépenses prévues à moyen terme et anticipées en 1999	Dépenses nouvelles non prévues
MUNITIONS	845,20	2,50
Validation de la possibilité d'emport des bombes américaines GBU 12 ¹ sur Mirage 2000 D	16,20	
Validation de la possibilité d'emport des bombes américaines GBU 16 ¹ sur Mirage 2000 D		2,50
Acquisition d'adaptateurs bi-bombes sur M 2000 D	17,00	
Commandes de munitions (recomplètement des stocks)	812,00	
MOYENS OPERATIONNELS	38,20	3,784
Acquisition de moyens d'éclairage secours pour cabine d'avion de combat	0,30	
Acquisition de 12 ensembles d'identification de cibles non coopératives pour M 2000 de défense aérienne	16,00	
Expérimentation et soutien technique de la nacelle de reconnaissance DESIRE	2,00	
Expérimentation des consoles d'interprétation liées à la nacelle DESIRE		1,70
Intégration du système de navigation par satellite GPS sur F1 CR	2,00	
Intégration du système de navigation par satellite GPS sur Jaguar	1,80	
Adaptation de brouilleurs électronique d'autoprotection BARAX sur Mirage IV P	6,00	
2 stations autonomes d'exploitation (PEPITE) de images HELIOS		2,084
Achat de 6 enregistreurs magnéto-optiques de mission à grande capacité pour système de commandement et de détection aéroporté	5,00	
Acquisition de 120 gilets pare éclats pour pilotes de chasse	1,80	
Gilets pare-balles	3,30	

¹ GBU Guided Bomb Unit. GBU 12 : 250 kg GBU 16 : 1000 kg

Opérations et programmes	Dépenses prévues à moyen terme et anticipées en 1999	Dépenses nouvelles non prévues
MOYENS DE RECHERCHE ET SAUVETAGE	8,04	0,60
Accrochage de cordes lisses et de rappel sur le Puma de recherche et de sauvetage	0,04	
Changement de tubes amplificateurs sur 20 jumelles de vision nocturne	1,40	
Acquisition de 20 jumelles de vision nocturne	4,00	
Adaptation du mode 4 (crypté) sur le système d'identification (IFF) des PUMA	1,45	
Adaptation de postes de radio cryptés sur PUMA		0,60
Réalisation 125 harnais multi fonctions au profit des équipages de recherche et de sauvetage	1,15	
COMMANDEMENT ET TRANSMISSIONS	10,25	9,21
Déploiement d'un système d'informations et de commandement sur le théâtre	0,10	0,05
Mise en place d'un réseau de suivi des opérations aériennes au Kosovo depuis Taverny		0,66
Moyens de transmission et d'environnement	10,15	8,50
SOUTIEN	54,60	0,80
Matériels et logiciels d'informatique générale		0,80
Palettes et filets pour avions de transport tactique	5,00	
Matériels de campement	3,60	
Cuisines en container	6,00	
Chauffage à air pulsé	1,40	
Tenues de combat	3,50	
Ensembles intempéries	6,20	
Acquisition de structures de soutien projetables en matière d'infrastructure	28,90	

• **Un déploiement économe en personnels**

Sur le plan des personnels, l'Armée de l'air aura déployé, dans le cadre de « Force alliée », un total de 883 hommes répartis comme suit en fonction de la montée en puissance des missions.

Trident Kosovo	Officiers supérieurs	Officiers subalternes	Sous-officiers	MTA	Total
1 ^{er} avril	18	65	265	10	359
1 ^{er} mai	32	122	355	46	591
1 ^{er} juin	40	174	547	122	883

On relèvera sur ce point que l'effectif global déployé par l'Armée de l'air a été finalement assez limité compte tenu du nombre d'appareils français engagés. La comparaison avec les effectifs déployés par nos partenaires allemands et britanniques est largement à notre avantage : si l'on peut évaluer à 16 personnes l'effectif nécessaire par avion français, il est de 26 pour l'Allemagne et de 43 pour le Royaume Uni. Les caractéristiques du théâtre d'opérations ont bien sûr contribué à cette économie en moyens humains, conditions qui ne seront pas nécessairement transposables à d'autres types de crise : utilisation de plates-formes aéronautiques aux normes européennes, fourniture de l'essentiel des soutiens opérationnels par l'Italie...

Pour autant, une prolongation du conflit au-delà des 78 jours d'opérations aurait sans doute nécessité, de la part de l'Armée de l'air, de redéfinir un nouveau dispositif de déploiement des personnels, un seuil maximal d'activité ayant été atteint lorsque fut mis un terme à l'opération « Force Alliée ».

B. LES PROGRAMMES MAJEURS DE L'ARMÉE DE L'AIR : 2001, UNE ÉCHÉANCE CRUCIALE

La baisse des crédits de paiement et des autorisations de programme prévus pour l'année 2000, si elle entraîne le décalage de certaines opérations du programme Mirage 2000 D, notamment l'étude et la mise au point des logiciels de tir SCALP, APACHE et AASM, ne remet pas en cause les objectifs calendaires.

En revanche, cette réduction réduit la marge de manœuvre actuelle et toute nouvelle insuffisance d'autorisation de programmes se traduira par un recul de programmes. Il est à craindre que l'année 2001 s'avère particulièrement tendue. C'est en effet cette année là que doivent impérativement être obtenues les autorisations de programme correspondant aux commandes globales du Rafale (4,1 milliards de francs) et de l'ATF (au moins 15 milliards de francs).

• Les grands programmes aéronautiques

Deux grands programmes aéronautiques, le Rafale et l'ATF, conditionnent l'avenir de l'Armée de l'air. 1999 aurait dû être l'année charnière marquant le départ vers le modèle d'armée 2015, but fixé dès le début de l'action de modernisation lancée en 1996. Ils auraient dû tous deux être confortés par une commande pour le premier et par une décision interalliée pour le second. Ces deux rendez-vous ont été reportés. Le calendrier initial ne pourra cependant être tenu qu'à la condition qu'aucun nouveau retard n'intervienne.

. Le programme Rafale

L'un des enseignements du Kosovo aura été de confirmer l'intérêt d'un appareil multirôle. En effet, les opérations aériennes ont pris, au cours des différentes étapes, des tours très différents. L'accent a été mis à certains moments sur la supériorité aérienne, à d'autres sur l'attaque air-sol, à d'autres enfin sur la reconnaissance. Le fait de ne disposer que d'appareils spécialisés dans chacune de ces fonctions augmente de manière importante le nombre d'appareils déployés, et complique largement le soutien nécessaire.

Le Rafale, avion de combat multirôle, apportera une excellente solution. Non seulement un seul type d'appareil sera capable de remplir toutes les missions, mais il suffira d'une patrouille en alerte en vol pour assurer, à la fois, la défense aérienne et l'appui feu. Le Rafale ne connaît aucune limitation due aux conditions météorologiques, à l'environnement ou à l'altitude. Plus efficace, plus souple d'emploi, doté d'une grande capacité de survie en environnement hostile, le Rafale optimisera le rapport coût/efficacité.

Les comparaisons faites entre le Rafale et ses principaux concurrents confortent la valeur du programme. Les appareils américains modernisés, F15E et F18E/F lui sont globalement inférieurs, en particulier dans le domaine air-air. En ce qui concerne les appareils de nouvelle génération, l'EF 2000 demeure inférieur au Rafale en mission de défense aérienne et ne remplit pas la mission air-sol. Si le F 22 et le JSF sont supérieurs à l'avion français, il ne s'agit pour l'heure que de programmes en développement ou en études, dont le prix devrait être supérieur à celui du Rafale.

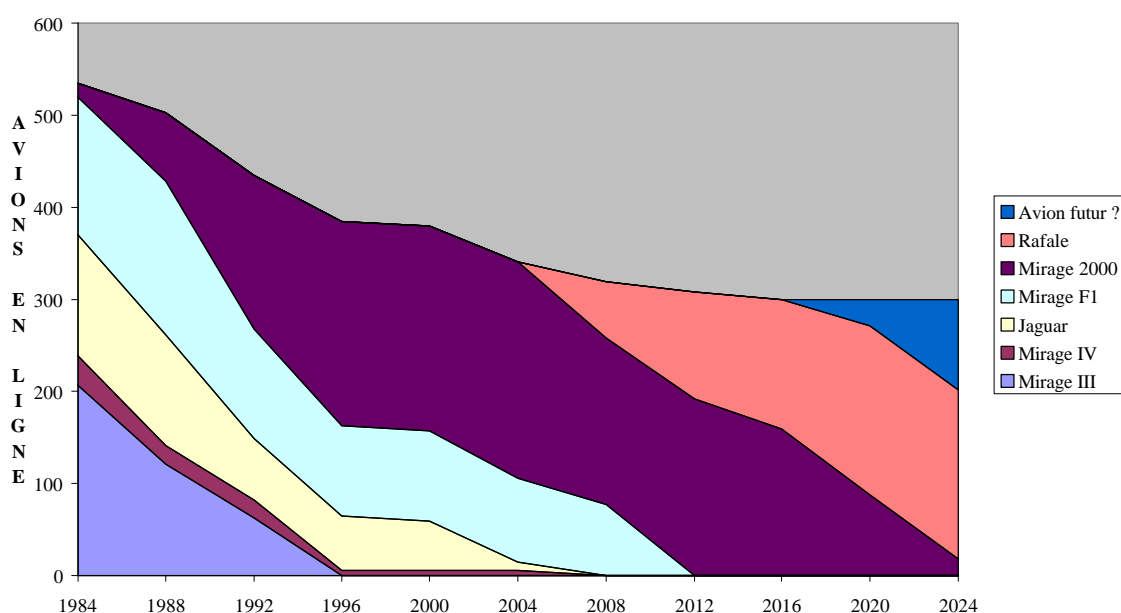
La deuxième tranche de commande globale de 12 Rafale Air a été décalée de 2000 à 2001 en raison d'autorisations de programme insuffisantes. Ce décalage ne doit pas, en principe, remettre en cause les dates de livraison et la date de mise en service du premier escadron est toujours prévue pour fin 2005. Il n'y a cependant désormais plus de marge de manoeuvre. Il demeure aussi prévu que, dès leur mise en service, les avions seront tous au standard F2, le standard F1, sans capacités air-sol, n'étant mis en œuvre –à titre provisoire– que par l'Aéronavale.

Les dépenses de développement s'élèvent à 57 milliards de francs (pour les trois premiers standards opérationnels), l'industrie en prenant en charge 25 %. Le devis de production, pour 95 Rafale C, 139 Rafale B et 60 Rafale Marine est légèrement supérieur à 147,5 milliards de francs. l'Armée de l'air a déjà consommé 24,75 milliards de francs pour le développement et 11,32 milliards de francs pour la production. Pour 2000, on prévoit en AP 1,317 milliards de francs pour le développement et 1,711 milliards de francs pour la production, les chiffres en CP étant respectivement de 1,411 et 1,776 milliards de francs.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire des avions prêts au vol, en fonction des différentes versions.

	A la date du 23.12.92	Au 1 ^{er} octobre 1999	
Rafale « Air » C	270.0 MF CF 1/91	247.0 MF CF 1/91	291.5 MF CF 1/99
Rafale « Air » B	283.1 MF CF 1/91	264.1 MF CF 1/91	311.6 MF CF 1/99
Rafale « Marine »	284.5 MF CF 1/91	282.2 MF CF 1/91	333.1 MF CF 1/99

EVOLUTION DE LA FLOTTE DE COMBAT



. Le programme ATF

Le 29 janvier 1999, Airbus Military, Boeing, Lockheed et le consortium russo-ukrainien MTA ont remis leurs offres pour les trois solutions à l'étude concernant l'Avion de transport futur : A 400 M, C130J/C17, AN7x. Ces trois propositions sont aujourd'hui à l'étude, la décision sera prise en janvier 2000.

La première solution, celle du **A 400M d'Airbus Industrie** présente l'avantage, en termes de capacités militaires, d'être purement européenne, et donc en cohérence avec l'objectif d'une communauté d'équipements, dans le cadre d'une capacité européenne de défense en construction. Sur un plan plus technique, elle permettrait de disposer d'une flotte homogène dont les caractéristiques opérationnelles répondent exactement aux spécifications communes.

La proposition AN7x, en coopération avec l'Ukraine et la Russie, conduit aussi à une flotte homogène qui répond aux spécifications opérationnelles. Elle nécessitera cependant de nombreuses modifications de

l'appareil initial pour le rendre conforme aux standards occidentaux. Ainsi, le cockpit, conçu pour un équipage de cinq hommes, doit être entièrement reconstruit avec une avionique occidentale. Le plancher de soute doit être redessiné ainsi que les portes pour assurer le largage de parachutistes. Enfin, le soutien de cet appareil est encore mal défini et imposera la recherche de solutions nouvelles.

La **proposition américaine** ne répond pas complètement aux besoins. Elle repose sur une flotte de deux types d'appareils, le C130J, qui serait limité aux missions de transport tactique et le C17 qui offre des capacités logistiques supérieures aux spécifications européennes. La motorisation de ce dernier appareil (réacteur), de même que sa taille, l'absence de capacité de ravitaillement en vol constitueraient par ailleurs des handicaps importants.

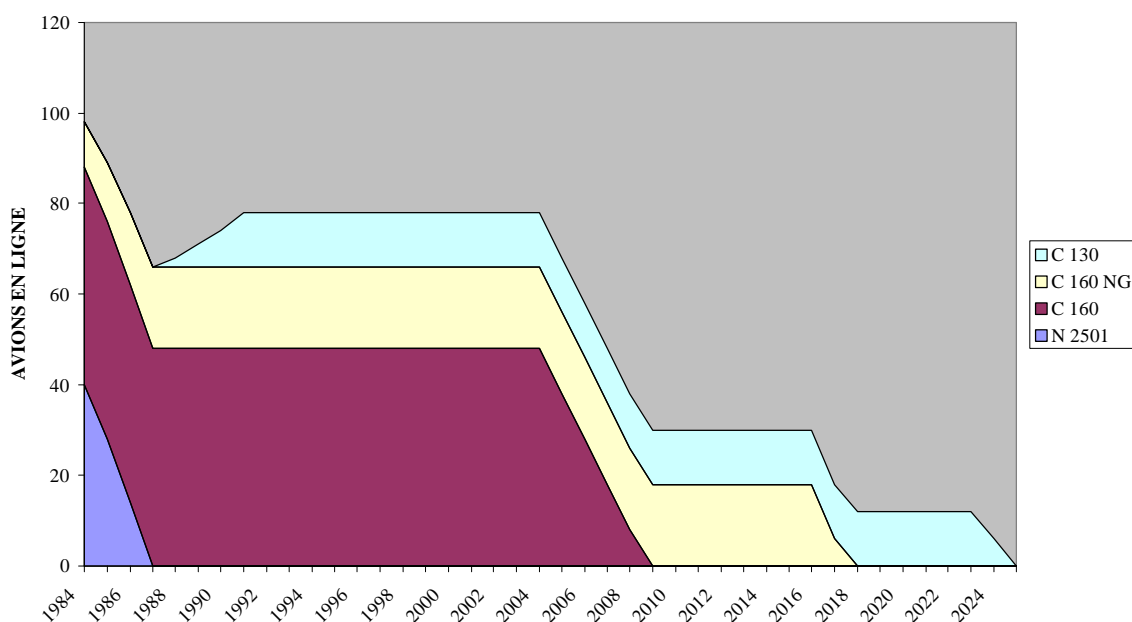
Les deux premières solutions (A 400M et An7x) ont en commun de nécessiter impérativement, dès l'an 2001, des autorisations de programme très substantielles en volume (de 15 à 35 milliards de francs), la décision de dégager ces autorisations de programmes constituant un message européen très concret, surtout si la solution Airbus était retenue. L'achat « sur étagère » du matériel d'origine américaine pourrait se faire sans contraintes aussi fortes sur le plan financier. Une telle option, outre l'affichage politique négatif qu'elle entraînerait compte tenu de l'enjeu de politique européenne de défense, ferait perdre les avantages en matière de prix négociés dans le cadre d'une commande globale.

Toutes les offres ont été reçues le 29 janvier 1999, et chaque état a analysé les seules propositions qui l'intéressaient, selon la grille ci-dessous. On note les différences d'intérêt et le choix faits par chaque pays. On remarque aussi que seule la solution A400M a été étudiée par tous les pays.

	A400M	C130J	C17	An7x
France	x	x	x	x
Royaume-Uni	x	x	x	
Espagne	x	x		x
Belgique	x	x		
Allemagne	x			x
Italie	x			x
Turquie	x			

Quelle que soit la solution retenue, il semble nécessaire d'envisager un coût global de l'ordre de 35 milliards de francs, sachant qu'à ce jour seulement 85 millions de francs ont été consommés et qu'aucune dotation n'est prévue pour l'année 2000.

EVOLUTION DE LA FLOTTE CARGOS MOYENS TACTIQUES



- **Les moyens de commandement, de contrôle et de communications**

L'importance des moyens de commandement, de contrôle et de communications, le C³, a de nouveau été démontrée au Kosovo. L'Armée de l'air poursuit ses efforts sur trois axes majeurs, qui lui donnent de meilleures capacités dans tous les domaines du C³.

. *Le SCCOA*

Le SCCOA, Système de Commandement et de Contrôle des Opérations Aériennes, doit donner à l'Armée de l'air des capacités de gestion globale des systèmes d'armes aériennes qui soient aussi intéropérables avec les systèmes alliés et compatibles avec les systèmes civils. Le programme a été divisé en trois étapes et a généré un flux moyen de financement de l'ordre de 700 MF par an depuis son lancement en 1993. La première étape s'est achevée en 1997 et la suivante devrait l'être en 2000, la dernière phase s'étalant jusqu'en 2010.

Le SCCOA comprend des moyens de détection, de télécommunications, de surveillance et contrôle. Ces moyens sont reliés aux correspondants des bases aériennes (Systèmes d'information et de communication SICOPS) et aux unités aériennes (systèmes locaux de préparation et de restitution de mission). Encore une fois, les opérations du Kosovo ont démontré la validité de ce concept, à tel point qu'il a fallu mettre en place d'un réseau de suivi des opérations aériennes depuis Taverny. Le

choix, fait depuis longtemps, de se doter d'un centre de conduite des opérations aériennes projetable s'est lui aussi trouvé validé.

. *Les MTBA (Moyens de télécommunications des bases aériennes)*

Les besoins en communications fixes des sites Air n'ont cessé de croître au cours des dernières années, et le besoin d'un remplaçant au RA 70, qui serait aussi complémentaire avec le réseau interarmées SOCRATE s'est fait sentir dès la fin des années 80. Les premiers matériels sont arrivés en 1999. L'année 2000 sera marquée à la fois par la première livraison d'importance de ces systèmes (5 fixes et trois mobiles) et la passation d'une commande des 21 derniers ensembles fixes. Les livraisons s'étaleront jusqu'en 2005, l'objectif final étant d'équiper en 2006 les 39 plus importants des 101 sites Air et de disposer de 6 systèmes déplaçables. 1,18 milliard de francs de paiements ont été réalisés à la fin de 1999, et le budget 2000 prévoit 502 millions de francs de crédits de paiement.

. *Valorisation du système de détection et de contrôle aéroporté (SDCA)*

La valorisation du système de détection et de contrôle aéroporté est rendue nécessaire par l'ancienneté de la conception du SDCA et pour garantir sa complète interopérabilité avec les AWACS de l'OTAN. Elle comporte deux phases. La première, dite ESM (Electronic Support Measures), tend à augmenter les capacités d'identification par mode de détection discret. La durée des chantiers est de 6 mois. Cette phase s'achèvera à la fin de l'année 2000, par la livraison du dernier des 4 avions rééquipés.

La phase suivante, dite RSIP (Radar system improvement program), vise à améliorer la sensibilité de la détection radar et sera mise à profit pour remettre à jour les consoles de commandement. Le coût total de cette opération qui devrait commencer en 2002, sera de 1835 MF, dont 100 MF de CP en 2000.

• **Le programme Mirage 2000**

En l'an 2000, il y aura 380 avions de combat en dotation dans l'Armée de l'air, dont 230, soit 60 %, seront des Mirage 2000. Ce taux devrait demeurer supérieur à 50% jusqu'en 2015, la flotte n'étant plus alors composée, dès 2012, que des Mirage 2000 et des Rafale.

. *Une flotte homogène et modernisée*

A cette date, les 230 Mirage 2000 en dotation se répartiront en 30 Mirage 2000-5 (défense aérienne), 80 Mirage 2000 C ou B (défense aérienne), 60 Mirage D (attaque au sol) et 60 Mirage 2000 N (composante nucléaire aéroportée).

Une importante opération de modernisation se terminera l'an prochain par la livraison des 3 derniers Mirage 2000-5. Ces appareils sont des Mirage 2000 C modernisés. L'opération a été conduite de pair avec une autre modification, qui a permis de porter l'ensemble de la flotte Mirage 2000 B et C au standard RDI, du nom du radar qui l'équipe. Ce radar, moderne et performant, est capable de détecter les menaces, quelle que soit leur altitude, capacité dont l'absence pénalisait lourdement les appareils équipés du standard précédent, le RDM. Quant au Mirage 2000-5, basé sur une version exportation de l'appareil, il dispose d'un radar encore plus performant, doté de capacités multiscibles, d'une avionique nouvelle et de la capacité d'emport du missile MICA de nouvelle génération. La flotte de Mirage 2000 de défense aérienne est ainsi durablement modernisée. Près de 4 milliards de francs ont déjà été consommés pour l'ensemble de ce programme, et 289 millions de francs de CP sont prévus pour le budget 2000.

De son côté, le Mirage 2000 D est le premier appareil en service dans l'Armée de l'air à être doté de capacités de pénétration et d'attaque tout temps. Il a en particulier démontré au Kosovo sa capacité à tirer en « aveugle » des armements non guidés avec une précision suffisante pour prévenir les dommages collatéraux. 12 nouveaux Mirage 2000 D seront livrés en 2000, ce qui portera le nombre d'appareils livrés à 81 (la commande initiale de 90 appareils ayant été ramenée à 86). Le coût total de ce programme est évalué à 28,35 milliards de francs, dont 22,65 ont déjà été consommés fin 99, 958 millions de francs étant prévus en CP pour le budget 2000.

	Avant 2000	2000	2001	Total
Livraisons	69	12	5	86

. Des matériels parfaitement intégrés dans les capacités interalliées

Un autre enseignement du Kosovo aura été la capacité des matériels aériens français à s'intégrer dans les dispositifs interalliés, où leur interopérabilité n'a pas été mise en défaut.

Capables de se ravitailler sur tous les avions de l'OTAN, les Mirage 2000 disposent aussi d'un équipement IFF (identification ami/ennemi) parfaitement compatible et de communications sécurisées. A la demande des Etats-Unis, et pour écarter tout risque de tirs fratricides, 12 Mirage 2000 de défense aérienne ont été équipés, pour un coût raisonnable (16 MF) et sans difficultés techniques particulières, de systèmes NCTR (non cooperative target recognition), permettant de recouper les informations données par l'IFF.

Sur le plan des capacités avérées, celle du Mirage 2000 D à effectuer des tirs de haute précision par tous les temps et avec tous les types de munitions, y compris non guidées, le classe parmi les meilleurs appareils d'attaque au sol en service actuellement. Les possibilités du Mirage 2000 de

défense aérienne sont légalement reconnues, même si l'on peut regretter que la mise en service du Mirage 2000-5 F, qui n'interviendra qu'à la fin de l'année 1999, soit intervenue trop tard pour permettre son utilisation au Kosovo.

V. LES MUNITIONS DE LA FLOTTE DE COMBAT

A. LA NÉCESSITÉ DE RECOMPLÉTER LES STOCKS

Pendant de nombreuses années, la tendance a été de limiter la consommation de munitions, et de limiter la reconstitution des stocks, pour compenser les insuffisances des dotations budgétaires dans d'autres domaines.

Le conflit du Kosovo a entraîné une consommation importante de munitions guidées, au coût unitaire élevé, et a également conduit à l'emport en vol de missiles air-air dont le potentiel a ainsi été consommé.

Par ailleurs, le besoin de faire tirer, par les équipages, des munitions réelles en nombre plus important est apparu encore plus impérieux et a été pris en compte.

B. L'ARRIVÉE DE NOUVELLES MUNITIONS CONFORMES AUX BESOINS DES CONFLITS MODERNES

Plusieurs programmes sont actuellement en cours, qui correspondent à des besoins dont la réalité a été démontrée.

. Apache antipiste

Armement principal du Mirage 2000, ce missile modulaire a pour mission la neutralisation à distance de sécurité (140 kilomètres) des bases aériennes et des pistes bétonnées au moyen de charges classiques. Pour ce faire, ce missile de 1 230 kilogrammes est capable de naviguer par tout temps, de manière autonome et à très basse altitude vers l'objectif, qu'il détecte et identifie grâce à son propre radar, sur lequel il délivre 500 kilogrammes de sous munitions.

Il est prévu qu'à la fin de 2002, 100 missiles auront été commandés et 72 livrés. Le coût total du programme est estimé à 4,225 milliards de francs, dont 2,6 ont déjà été consommés, 396 millions de francs de CP étant inscrits au budget 2000.

. SCALP emploi général (EG)

Le missile SCALP emploi général est un missile air-sol largué à distance de sécurité (400 kilomètres) et destiné à la destruction des objectifs d'infrastructure militaires, logistiques ou économiques moyennement durcis. Dérivé de l'Apache

antipiste, il emporte une charge d'environ 400 kilogrammes et armera les Mirage 2000 D, puis les Rafale Air et Marine.

Une commande pluriannuelle de 500 missiles (450 Air et 50 Marine) a été notifiée le 29 décembre 1997, les livraisons devant commencer en 2003. Le coût total du programme, pour lequel 430 millions de francs de CP sont prévus au budget 2000, est de près de 5 milliards de francs.

Le SCALP EG se décline en fait en plusieurs versions, dont le STORM SHADOW, qui équipera la défense britannique (900 exemplaires commandés en 1997), et le BLACK SHAHEEN destiné aux Emirats Arabes Unis. D'autres commandes pourraient être passées.

. *AASM (armement air-sol modulaire)*

En complément des Apache et SCALP EG, de coût unitaire très élevé, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un armement modulaire de portée intermédiaire (de 15 à 60 kilomètres), à capacité multicibles, de type « tire et oublie ». Cet armement, au faible coût unitaire, doit pouvoir traiter des cibles très variées, par tous les temps, et être embarqué sur tous les types d'appareils.

Son architecture modulaire sera basée sur un kit de guidage tout temps (précision 10 à 15 mètres), un kit de guidage à imagerie infrarouge (précision de 3 à 5 mètres), d'un kit d'accroissement de portée (ailes et/ou propulseur) et d'une charge militaire, constituée, dans un premier temps, d'un corps de bombe de 250 kilogrammes.

A l'avenir, il sera possible de prévoir l'emploi de corps de bombe de classe 1000 kilogrammes, de cargo à sous-munitions et d'autodirecteurs offrant une précision métrique par tous les temps.

2000 exemplaires sont prévus pour l'Armée de l'air, les premières versions étant livrables en 2004. Le coût total du programme (2000 armes Air et 1000 armes Marine) est estimé à 2,6 milliards de francs. Le budget 2000 prévoit 421 millions de francs d'AP et 103 millions de francs de CP.

. *Missile d'interception et de combat aérien (MICA)*

Ce missile air-air, qui succédera à la fois aux missiles Super 530 D et Magic 2, constituera l'armement principal du Rafale et du Mirage 2000-5 dans leur mission de défense aérienne ainsi que l'armement d'autodéfense du Rafale dans ses missions d'interdiction de zone et d'attaque au sol.

Les premières livraisons destinées au Mirage 2000-5 auront lieu fin 1999, la première commande (125 missiles Air et 100 missiles Marine) ayant été notifiée en 1997. En 2000, 170 commandes seront passées et 50 livraisons auront lieu. A terme, l'Armée de l'air devrait disposer de 1000 missiles, 600 en version électromagnétique et 400 en version infrarouge.

Le coût total du programme (Air et Marine) est de 11,33 milliards de francs. En 2000, le budget prévoit 876 millions de francs d'AP (26 pour le développement et 850 pour la production) et 269 millions de francs de CP (109 pour le développement et 260 pour la production).

CONCLUSION

Notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées avait l'an passé donné un avis favorable aux crédits de l'Armée de l'air. Ceux-ci ne correspondaient certes pas aux prévisions de la loi de programmation initiale mais, après l'exercice de la revue des programmes, une forme de contrat avait été passée : l'actualisation des besoins en équipement conduite alors avait eu pour contrepartie la garantie de maintenir à niveau les dotations nécessaires à l'équipement des armées.

Le projet de budget 2000 pour la Défense, et pour l'Armée de l'air en particulier, ne traduit pas, au contraire, l'engagement pris l'année dernière. La non-consommation des crédits de paiement par les armées, avancée pour justifier la réduction qui les affecte, devait davantage trouver sa solution dans un aménagement des procédures financières que dans la diminution des ressources.

Au surplus, la diminution des autorisations de programmes, outre qu'elle constitue un signal politique décalé par rapport à nos ambitions européennes, prépare pour demain des échéances difficiles. La logique du prélèvement systématique opéré depuis trois années sur les ressources d'équipement des armées sera-t-elle inversée l'année prochaine ? Votre rapporteur, instruit par l'expérience, en doute.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a examiné le présent avis lors de sa séance du 17 novembre 1999.

Un débat s'est ensuite instauré au sein de la commission.

M. Jean-Claude Gaudin, rapporteur pour avis, a précisé à M. Philippe de Gaulle que le « prêt » de deux milliards de francs consenti à la marine par l'Armée de l'air s'analysait comme un redéploiement provisoire de ressources destinées au financement du programme de frégate « Horizon », et que l'Armée de l'air devrait impérativement retrouver cette dotation l'an prochain.

A l'attention de M. Xavier de Villepin, président, M. Jean-Claude Gaudin, rapporteur pour avis, a précisé que la dotation en carburant opérationnel avait été calculée sur la base d'un baril à 14,6 dollars et d'un dollar à 6 francs, ce qui ne correspondait pas aux tarifs actuels. Cependant, a précisé le rapporteur pour avis, l'Armée de l'air avait toujours obtenu, dans de telles hypothèses, les dotations complémentaires indispensables au bon déroulement de son activité aérienne.

Enfin, M. Jean-Claude Gaudin, rapporteur pour avis, est convenu avec M. Xavier de Villepin, président, de l'importance, tant politique que stratégique, de la décision concernant l'ATF, qui devrait intervenir dans les prochains mois, et approuvé sa suggestion d'entendre le ministre de la défense sur cette question.

*

La commission a ensuite examiné l'ensemble des crédits du ministère de la Défense au cours de sa réunion du mercredi 24 novembre 1999.

M. Guy Penne, a d'abord remarqué qu'avec un effort de défense représentant environ 2,5 % du produit intérieur brut (PIB), comparable à celui du Royaume-Uni, la France se situait à mi-chemin entre les États-Unis, qui consacrent 3,5 % de leur PIB à la défense, et les autres pays européens, qui y consacrent en moyenne 1,5 % de leur PIB. Il a donc estimé que, malgré une diminution du même ordre de grandeur que celle enregistrée dans les autres pays occidentaux depuis la chute du mur de Berlin, le budget français d'équipement militaire, qui était le deuxième en Europe, demeurait très significatif. Il a ensuite évoqué les difficultés du ministère de la défense à consommer la totalité des crédits d'équipement dont il dispose et relevé que la rationalisation des achats d'équipement permettait des économies sans réduire le pouvoir d'achat des armées. Il a estimé que la professionnalisation des armées présentait un coût plus élevé qu'on ne l'avait envisagé lors du

lancement de la réforme. Enfin, il a souligné que le conflit du Kosovo avait mis en évidence l'amélioration des capacités militaires françaises par rapport à la guerre du Golfe, même si des insuffisances perdurent en matière spatiale et de renseignement.

M. Serge Vinçon, a rappelé qu'après s'être engagé, à l'issue de la revue de programmes qu'il avait conduite, à stabiliser les crédits d'équipement des armées durant quatre ans, le Gouvernement rompait, dès la deuxième année, cet engagement. Il a émis la crainte que la France ne prenne un dangereux retard par rapport aux Etats-Unis, qui, après avoir réorganisé leur défense et leur industrie d'armement, relancent désormais leur effort financier en matière de défense, particulièrement en matière de recherche et de développement. Évoquant l'annulation supplémentaire de 5,3 milliards de francs de crédits d'équipement annoncée sur le budget de la défense, il a déploré que des commandes supplémentaires ne soient pas passées aux industriels alors que ceux-ci auraient la capacité de produire davantage de matériels.

M. Paul Masson, approuvé par M. Xavier de Villepin, président, a mis en doute, après les auditions des chefs d'état-major par la commission, l'idée selon laquelle les armées seraient limitées dans leurs capacités de consommation de crédits.

M. Xavier de Villepin, président, a alors rappelé que les crédits des titres V et VI étaient appelés à diminuer de 3,2 milliards de francs par rapport aux conclusions de la « revue de programmes » qui marquaient elles-mêmes une économie de 5 milliards de francs par an par rapport aux prévisions initiales de la loi de programmation. Il a estimé que la situation économique et financière actuelle aurait permis de préserver les crédits militaires. Il a par ailleurs déploré que le projet de budget ne tienne pas compte des leçons militaires du conflit du Kosovo et observé la contradiction entre les discours sur la défense européenne et la réalité des programmes conduits en coopération, qui connaissent, pour beaucoup d'entre eux, d'importantes difficultés. Il a alors appelé la commission à suivre l'avis défavorable proposé par les rapporteurs pour avis.

M. Michel Caldaguès a indiqué qu'il se rangeait à cet avis défavorable.

M. Claude Estier a en revanche précisé que le groupe socialiste voterait le budget de la défense pour 2000.

La commission a alors émis un avis défavorable sur l'ensemble des crédits du ministère de la défense inscrits dans le projet de loi de finances pour 2000.